

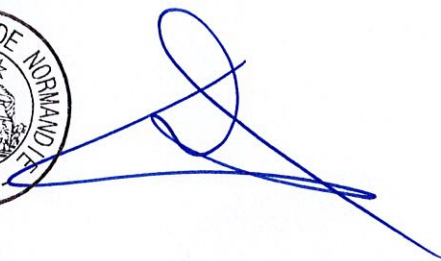
Bilan de la concertation

8 BILAN DE LA CONCERTATION

*document arrêté le 15 octobre 2019
document approuvé le 17 décembre 2019*

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire,*

*Le Président d'Evreux Portes de Normandie et Maire d'Evreux -
Guy Lefrand,*



SOMMAIRE

I. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉ- PLACEMENT	3
1. Le contexte	3
2. Qu'est-ce qu'un PLUI-HD ?	3
3. Les acteurs	5
4. Les ambitions du PLUi-HD	5
II. LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DU PLUI-HD	6
1. Le cadre réglementaire	6
2. Les modalités de collaboration avec les communes	6
A. Le portage politique du projet	6
B. Le portage technique du projet	6
3. Les modalités de travail avec les Personnes publiques associées (PPA)	9
4. Les modalités de concertation avec les habitants et les acteurs locaux	10
A. Le calendrier de la concertation habitants	
B. Les réunions publiques	
C. Les registres mis à disposition en mairie	
5. Les modalités de communication avec les habitants et les acteurs locaux	15
A. Exposition publique	
B. Page internet	
C. Articles de presse	
D. Adresse numérique du PLUi-HD	

I. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENT

1. Le contexte

Le Grand Evreux Agglomération a fusionné avec la Communauté de Communes de la Porte Normande au 1er janvier 2017, puis au 1er janvier 2018 avec des communes issues de la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux (Mouettes), de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure) et de la Communauté de Communes de Normandie Sud Eure (Acon, Droisy, Moisville, Marcilly la Campagne, Illiers l'Evêque, Courdemanche, Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée et Muzy). Ainsi, la communauté d'agglomération comptabilise aujourd'hui 74 communes formant la nouvelle communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie » (EPN).



Une première délibération prescrivant à l'unanimité l'élaboration d'un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) pour le territoire du Grand Evreux avait été voté le 16 décembre 2015, intégrant notamment la révision du Plan de Déplacements Urbain pour une meilleure convergence des thématiques urbanisme et mobilités.

La nouvelle délibération du 11 avril 2017 porte sur l'ensemble du territoire EPN, suite à la fusion des EPCI Grand Evreux Agglomération et Communauté de Communes de la Porte Normande, et intègre à l'élaboration le volet habitat.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire sur l'ensemble des 74 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2030.

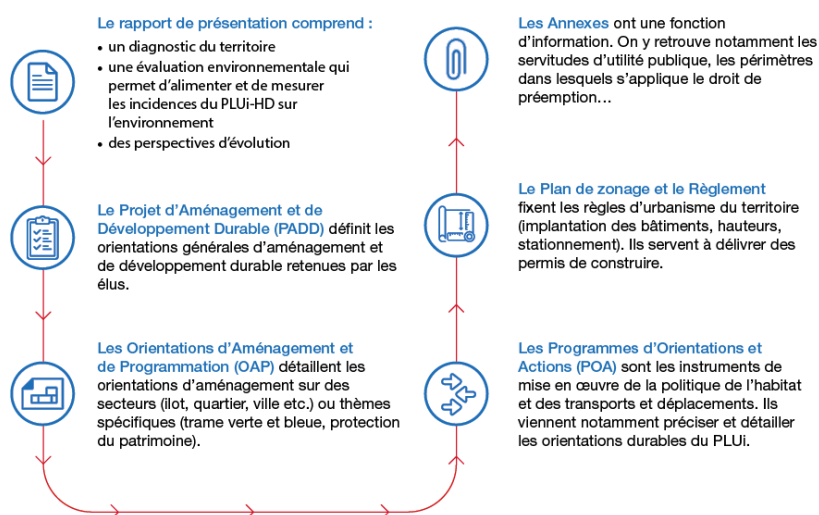
2. Qu'est-ce qu'un PLUi-HD ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) permet de définir une vision partagée du territoire pour les dix prochaines années. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et de définir des règles de construction (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement etc.). Ce document accompagnera les futures transformations du territoire et permettra une cohérence des projets à venir. Il aura donc pour vocation d'harmoniser le développement du territoire en tenant compte des spécificités des communes qui le composent.

- En résumé, le PLUi-HD est :
 - un document de planification qui fixe les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire
 - un document stratégique qui porte la vision de l'évolution du territoire
 - un document qui se substituera aux actuels documents d'urbanisme communaux.

- Les domaines du PLUi-HD sont les suivants :
 - l'habitat
 - les commerces et les activités économiques
 - le cadre de vie, les espaces verts et l'environnement
 - les équipements publics
 - les transports, déplacements et stationnements
 - la préservation patrimoniale

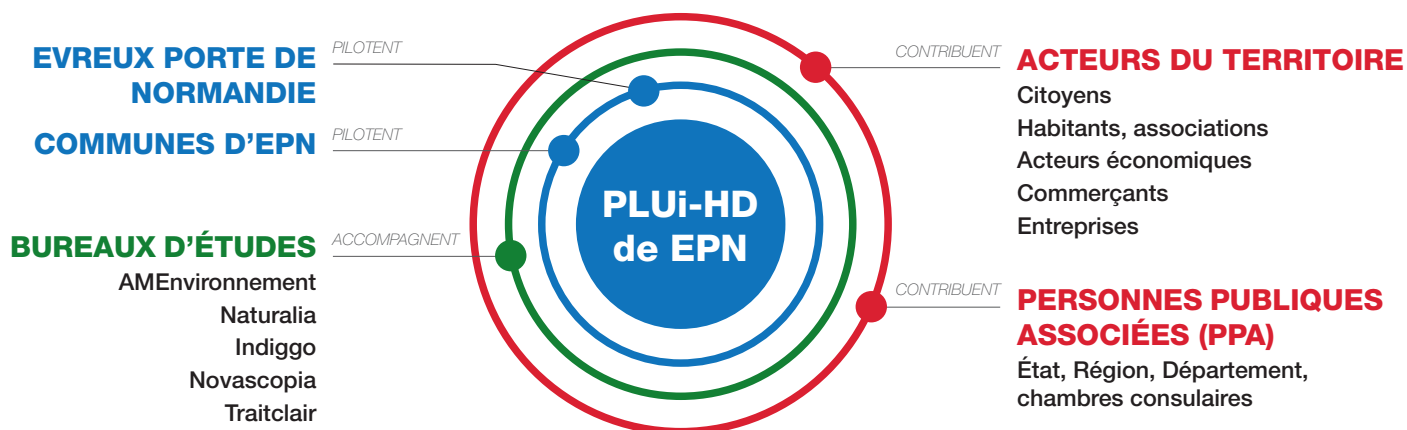
- Un PLUi-HD se décompose ainsi :



Elaboré par l'agglomération en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUi-HD définira les orientations d'aménagement de notre territoire en termes de logements, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'agriculture, de préservation des espaces naturels... Ces orientations seront mises en œuvre par une réglementation de l'usage des sols s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le PLUi-HD s'attachera tout particulièrement à détailler la programmation et les actions à déployer en termes d'Habitat et Déplacements. Il remplacera le programme local de l'habitat et le plan de déplacement urbain, pour une meilleure coordination des politiques publiques d'aménagement.

3. Les acteurs



4. Les ambitions du PLUi-HD

- Saisir l'opportunité de bâtir une vision commune du développement du territoire
- Adapter l'action politique locale aux évolutions des modes de vie des habitants et acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'EPN au sein du département de l'Eure et dans son environnement élargi
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire
- Consolider l'armature urbaine du territoire
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement
- Protéger et valoriser l'environnement

1. Le cadre réglementaire

Le PLUi-HD ne peut s'élaborer sans une dimension participative. Les modalités de cette concertation ont été établies comme suit dans la délibération du 11 avril 2017 :

- « des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération, dans ceux des communes qui le souhaiteraient et sur le site internet d'EPN, ainsi que la réalisation d'une exposition publique,
- une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure,
- une mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques et tenue d'un registre de recueil des observations,
- un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé :
 - l'organisation d'une réunion publique destinée à l'ensemble des habitants, associations locales et autres personnes concernées de la commune d'Evreux
 - l'organisation d'une réunion publique destinée aux habitants, associations locales et autres personnes concernées compris dans un périmètre délimité selon une logique de secteurs,
 - la réalisation d'une exposition publique sur les communes qui le souhaiteraient
 - une mise à disposition du public dans chaque commune des documents à chacune des étapes de la procédure
 - une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.»

Ainsi, les objectifs de la concertation

- Informer le public sur le PLUi-HD et les dispositions réglementaires applicables
- Permettre à la population de formuler des observations et propositions
- Rendre-compte des différents éléments issus de la concertation (réunion de clôture, bilan de la concertation)
- Mobiliser pour permettre l'expression citoyenne la plus large
- Maintenir l'adhésion du grand public et des acteurs locaux sur la durée du PLUi-HD
- Faciliter l'accès à l'information par une large et régulière diffusion des supports.

2. Les modalités de collaboration avec les communes

L'élaboration du PLUi-HD s'appuie sur la co-construction et le mode projet favorisant la transversalité avec les communes. Une gouvernance spécifique a permis d'organiser différents temps de travail et de validation avec les élus et les techniciens des villes et d'EPN. Si certaines instances ont été rendues obligatoires par la loi, d'autres ont spécifiquement été créées pour porter le projet. L'enjeu du PLUi-HD était de proposer une gouvernance permettant à tous les acteurs de la chaîne du projet d'être tenus informés du déroulement et du contenu du PLUi-HD. L'objectif est de contribuer au mieux à son élaboration dans une logique de projet de territoire qui tienne compte des spécificités des villes. Dans ce cadre, différentes instances ont été organisées :



A. Le portage politique du projet - la gouvernance

- Le conseil communautaire : Autorité délibérante d'EPN composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres. Le Conseil communautaire se réunit pour approuver par délibération les 5 grandes étapes d'élaboration du PLUi-HD que sont :
 - la prescription initiale de la procédure d'élaboration du PLUi-D sur le territoire du GEA et la prescription de l'extension de la procédure à l'échelle du territoire EPN ;
 - l'arrêt initial des modalités de collaboration avec les communes lors de la prescription du PLUi-D sur le territoire du GEA et la confirmation de ces modalités à l'occasion de la prescription de l'extension de la procédure sur le territoire d'EPN ;
 - le débat sur le PADD ;
 - l'arrêt du projet de PLUi-HD ;
 - l'approbation finale du PLUi-HD.
- La conférence intercommunale des Maires : Instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure :
 - à la définition des modalités de collaboration avec les communes ;
 - à l'issue de l'enquête publique (article L. 153-21 du Code de l'urbanisme), avant approbation du PLUi-HD par l'autorité délibérante.
- Le bureau communautaire : Instance politique réunissant le Président et les 15 vice-Présidents, chargé de l'examen et de la validation des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire. Organe de validation composé des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet.
- Le comité de Pilotage du PLUi-HD : Plusieurs phases de rencontres sont envisagées :
 - à l'issue de l'établissement du diagnostic ;
 - avant le débat du PADD en Conseil communautaire (déclinaison des grandes orientations) ;
 - lors de deux points d'étape réglementaires relatifs au zonage et aux Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour une prise en compte des attentes des communes ;
 - avant l'arrêt du projet en Conseil communautaire.
- Au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées. Deux niveaux d'instances en groupes de travail sont déclinés durant la procédure d'élaboration:
 - par thématique (aménagement, déplacements, habitat, environnement, économie...), dans un premier temps, lors des travaux d'élaboration du diagnostic et ensuite du PADD avant le débat en Conseil ;
 - par secteur géographique (voir les 4 secteurs délimités par délibération figurant en annexe), dans un second temps, lors des travaux d'élaboration des OAP, du Règlement et de ses annexes ;

Chacun de ces groupes de travail et de réflexion sera animé par un vice-Président et/ou un Maire avec pour finalité de favoriser les échanges, poser les enjeux, et établir de manière collaborative des principes d'orientation soumis ensuite aux instances de validation et de décision sus mentionnées.

- les ateliers de travail avec les élus

Les maires des communes ont été invités à des ateliers participatifs qui ont servi à nourrir le travail des bureaux d'études. Ainsi, ils ont pu s'exprimer sur des thématiques telles que l'environnement, le paysage, les équipements, l'économie, l'habitat ou encore la mobilité. Leurs contributions ont permis d'ajuster ou d'étayer des hypothèses de travail des différents membres du groupement.

en phase Diagnostic

Atelier 1 (15 mars 2018) :

- Environnement : Paysages
- Environnement : Milieux naturels
- Environnement : Risques, nuisances et énergies renouvelables

Atelier 2 (22 mars 2018) :

- Mobilités : Voitures et infrastructures routières
- Mobilités : Transports collectifs
- Mobilités : Modes actifs

Atelier 3 (29 mars 2018) :

- Aménagements : Economie
- Aménagements : Equipements
- Aménagements : Morphologie urbaine

Les différents ateliers en phase diagnostic ont permis aux élus :

- de s'approprier le nouveau territoire d'EPN ;
- de mettre en pratique leur connaissance fine du territoire ;
- de percevoir la possibilité d'un projet commun et cohérent ;

en phase PADD

Atelier 1 (14.06.18) : Environnement

Atelier 2 (26.06.18) : Mobilité et économie

Atelier 3 (03.07.18) : Habitat et équipements

Les différents ateliers en phase PADD ont permis aux élus :

- d'élaborer ensemble un projet de territoire cohérent
- définir les orientations stratégiques d'EPN pour les 10 ans à venir

B. Le portage technique du projet

Des rencontres individuelles ont été organisées à l'étape du règlement/zonage permettant de faire des zooms spécifiques sur les enjeux communaux. Ces rencontres pouvaient être politiques, en présence du Maire (rencontre individuelle avec chaque maire durant la période de 03/06/2019 au 07/06/2019), ou uniquement techniques, avec les services des villes.

3. Les modalités de travail avec les personnes publiques associées (PPA) mises en oeuvre

Tout au long de la procédure, EPN a associé 12 organismes au titre des Personnes Publiques Associées (PPA).

Deux réunions plénières des Personnes Publiques Associées ont été organisées :

- 10/01/2019 : Présentation des enjeux du diagnostic et des grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables ;
- 28/05/2019 : Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des grands principes du cadre réglementaire.

Une réunion a également eu lieu avec les services de la DDTM

- 27/10/2018 : Présentation de la démarche PLUi, objectifs, éléments de constat, calendrier général.

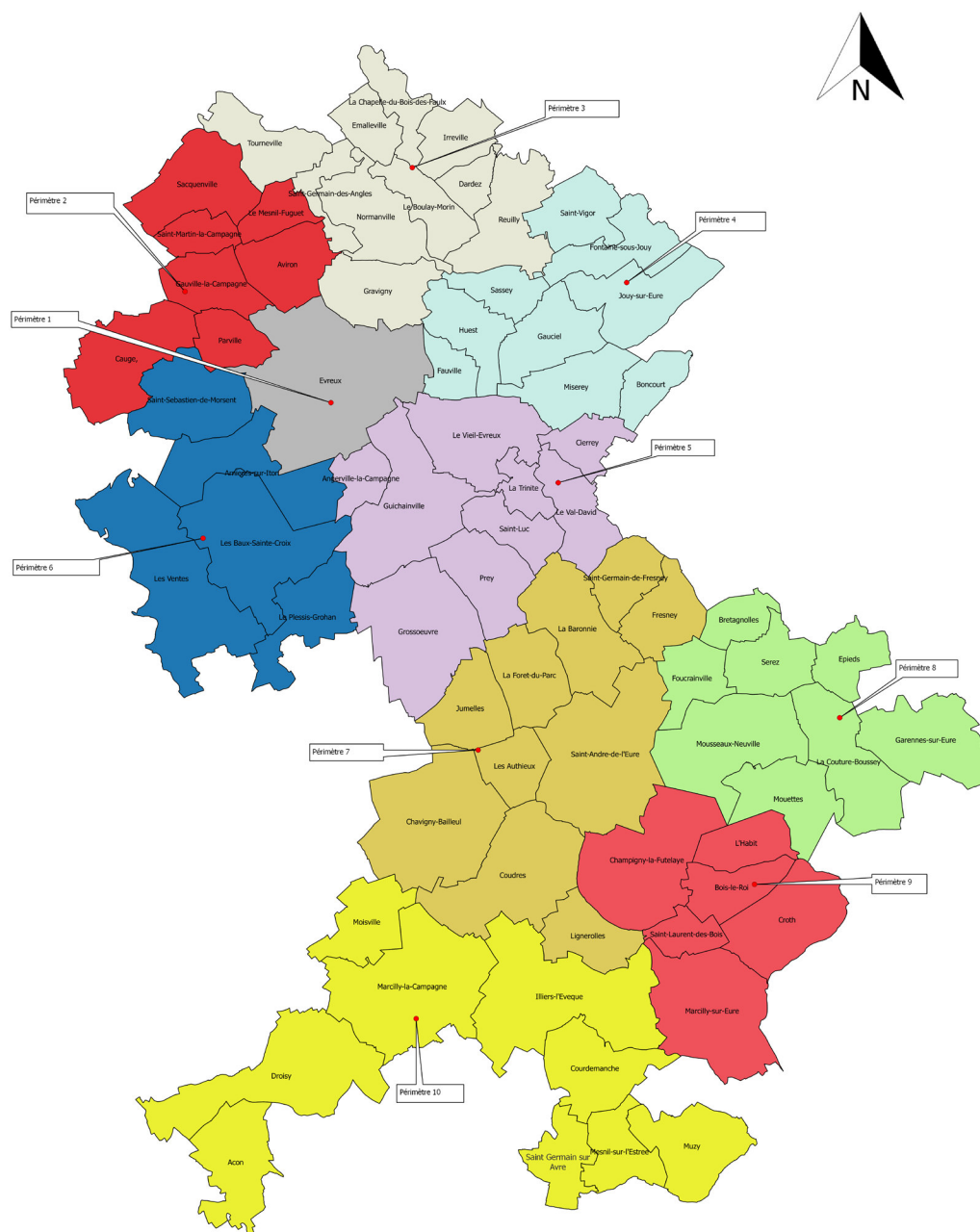
En dehors de ces deux temps de réunions, EPN a rencontré individuellement certaines Personnes Publiques Associées dans le but d'avoir des instances de travail plus approfondies et d'identifier les enjeux de chacun et les éléments nécessitant d'être travaillés conjointement. L'objectif était également de leur donner les clés de compréhension pour faciliter leur travail lors de la rédaction de leur avis, pendant la consultation des Personnes Publiques Associées, après l'arrêt du projet. Tout au long de la procédure, EPN a échangé avec :

- Les services de l'État (DRAC) à tous les moments clés d'élaboration du document (lancement de la procédure, diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Orientations d'Aménagement et de Programmation et grands principes du règlement/zonage).



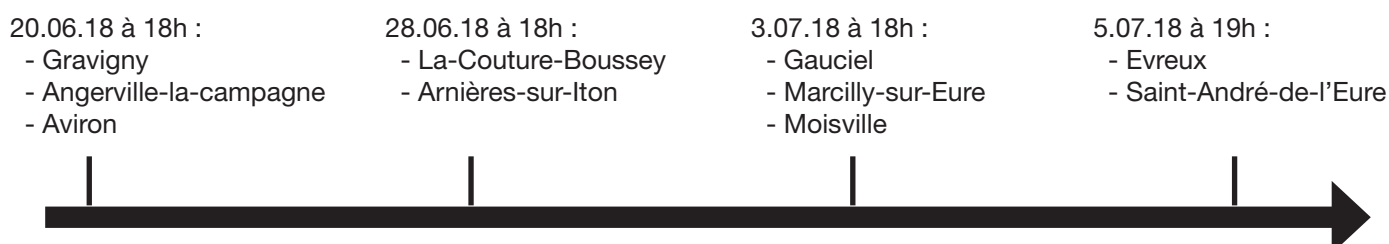
4. Les modalités de concertation avec les habitants et acteurs locaux

La démarche de concertation du PLUi-HD a eu pour objectif de prendre en compte l'ensemble des expertises d'usage des populations du territoire (habitants, travailleurs, etc.) pendant toute la durée de l'élaboration du projet pour répondre au mieux aux besoins et aux enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Pour ce faire, un processus de concertation a été mis en œuvre pour permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, d'exprimer leurs attentes et besoins et de formuler des observations et des propositions concernant l'aménagement du territoire d'EPN.

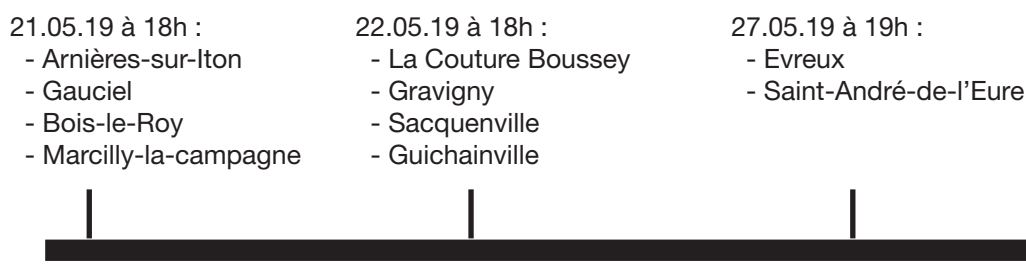


A. Le calendrier de la concertation habitants

Réunions publiques de la phase 1 - Diagnostic



Réunions publiques de la phase 2 - PADD, OAP, Zonage et règlement

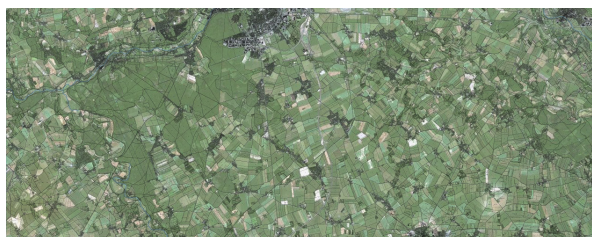


B. Les réunions publiques

Réunions publiques de la phase 1 - Diagnostic

La phase de diagnostic - mais aussi leurs premiers grands objectifs de l'élaboration du PADD - a été présentée et débattue lors des réunions publiques auprès de la population. Ainsi, dix réunions publiques se sont tenues du 20 juin 2018 au 5 juillet 2018.

PLUi-HD de l'agglomération Evreux Portes de Normandie



REUNION PUBLIQUE
Jun 2018



AME Agence d'Urbanisme et de Paysage
50-56 avenue de Saas Marais - 91330 Saas Marais
Tel: 01 47 38 00 47 - Fax: 01 47 38 42 88 - www.ame-agence.fr



ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Qu'est-ce qu'un PLUi HD ?
3. Les acteurs
4. Le calendrier
5. La concertation
6. Les premiers constats
7. Les premiers grands objectifs
8. Temps d'échanges avec la salle

date	ville	participants
20-juin	Gravigny	8
	Angerville-la-campagne	6
	Aviron	9
28-juin	Arnières-sur-Iton	5
	La Couture Boussey	8
03-juil	Gauciel	21
	Marcilly-sur-Eure	12
	Moisville	24
05-juil	Evreux	4
	Saint-André-de-l'Eure	26

total : 123

Lors du temps d'échanges avec la salle, les principaux sujets abordés ont été :

- le territoire hétérogène et les particularités des communes dans le projet de l'élaboration du PLUi-HD
- le schéma d'acteurs : qui est à l'initiative de ce projet de territoire ? comment les conseils municipaux et les élus sont-ils investis dans le processus d'élaboration du document ?
- la hiérarchie des documents d'urbanisme : les préconisations du SCOT sont supérieures à celles des PLUi-HD. Toutefois, le PLUi-HD se substitue aux autres documents d'urbanisme d'échelle communale.
- le zonage et le règlement : quelle cohérence à l'échelle du territoire d'EPN ?
- l'habitat et le foncier : la vacance des logements, la répartition du logement social, la consommation foncière mais aussi la possibilité de créer une offre plus importante de locatif privé font partis des sujets abordés.
- la biodiversité et l'environnement : les participants ont conscience de l'importance de ces enjeux transversaux.
- le commerce : la question du commerce de proximité est prépondérante. Que faire pour maintenir des centres-villes et des bourgs attractifs ?
- l'emploi : l'importance de l'emploi public est questionnée au regard de ses possibles évolutions.
- la mobilité : des progrès sont à faire en termes d'accès aux transports en commun ; les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture paraissent difficile à mettre en oeuvre pour les participants ; les liaisons cyclables et piétonnes sont de piètre qualité et peu sécurisées, il faudrait y remédier.
- les équipements : la répartition et la mutualisation des équipements doivent tendre à l'équilibre sur l'ensemble du territoire.
- le tourisme : quelle identité touristique pour EPN ?

Un compte-rendu exhaustif a été rédigé et mis à disposition sur le site internet d'EPN.

Réunions publiques de la phase 2 - PADD, OAP, Zonage et règlement

La deuxième session de réunions publiques, du 21 mai 2019 au 27 mai 2019, présentait le PADD, les principes du zonage et du règlement et enfin, les OAP et POA.

Réunions publiques de concertation pour l'élaboration du PLUi-HD

du 21, 22 et 27 mai 2019

Ordre du jour

- Rappel / le PLUi - HD ?
- Le PADD
- Le zonage et le règlement
- Les OAP et POA
- Temps d'échanges

date	ville	participants
21-mai	Arnières-sur-Iton	23
	Gauciel	20
	Bois-le-Roy	17
	Marcilly-la-Campagne	45
22-mai	Gravigny	20
	La Couture Boussey	8
	Sacquenville	41
	Guichainville	40
05-juil	Evreux	3
	Saint-André-de-l'Eure	19
		total : 236

Lors du temps d'échanges avec la salle, les principaux sujets abordés ont été :

- des interrogations quant au zonage sur des parcelles privées (changement de zone, parcelle inconstructible, zones agricoles accueillant des habitations etc) de particuliers.
- le zonage : une collaboration a été mise en place avec chacune des communes du territoire afin de prendre en compte le zonage existant et les différentes requêtes des élus.
- les OAP communales : comment les intégrer à ce document intercommunal ?
- l'organisation de l'enquête publique : les modalités seront données par l'état. Un commissaire enquêteur aura des permanences. Il y a des obligations de publicité en amont afin d'annoncer sa venue (affichage en mairie, internet, articles dans les journaux etc).
- l'attractivité des villages : conserver leur identité, accueillir des nouveaux habitants, limiter la constructibilité, créer ou maintenir du commerce : comment tout concilier ?
- la mobilité : la proposition d'EPN en tant qu'autorité organisatrice des transports sur son territoire est bien reçue. Mais avec quelles échéances ?

C. Les registres mis à disposition en mairie de chaque commune

Date : mis à disposition de mai 2018 jusqu'au 17 mai 2019

Objectifs : Tout au long de l'élaboration du document, des registres de la concertation ont été mis à disposition dans les mairies des villes ainsi qu'à l'hôtel de territoire d'EPN. Ces registres ont permis de recueillir les observations, les remarques et les propositions de l'ensemble des personnes portant un intérêt au projet.

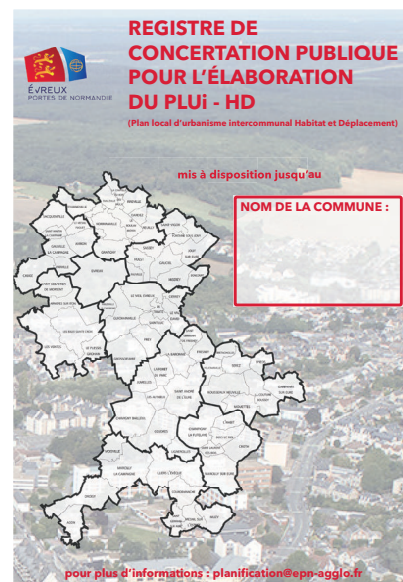
Bilan quantitatif :

- l'entièreté des registres a été récupérée, soit 74 registres.
- on dénombre 141 contributions écrites.
- on compte 41 registres vierges.

Bilan qualitatif :

Les sujets récurrents sont :

- des requêtes privées pour la majorité documentées de plan, de demandes de changements (ou non) de zonage de parcelles etc
- de nombreux commentaires négatifs ont été émis quant au projet du parc Vikings, notamment dans le registre de Gauville-la-Campagne
- les difficultés d'accès à l'information et aux documents d'urbanisme en élaboration



5. Les modalités de communication

A. Exposition publique

Date : du 30 janvier 2019 à l'arrêt du projet.

Lieux : Des expositions évolutives ont été mises en place dans chaque mairie ainsi que dans les locaux d'EPN. Les expositions étaient accessibles aux horaires d'ouverture des lieux cités.

Objectifs : Informer les habitants sur la démarche du PLUi et sur les grandes orientations de chaque document.

Mise en oeuvre :

- Caugé: 30 janvier au 5 février 2019
- Evreux: 12 février au 22 février 2019
- Guichainville: 22 février au 11 mars 2019
- Bois le Roy: 11 mars au 18 mars 2019
- Saint André de l'Eure: 18 mars au 29 mars 2019
- Reully: 09 avril au 15 avril 2019
- Sacquenville: 15 avril au 25 avril 2019
- Arnières sur Iton: 26 avril au 9 mai 2019
- Saint Sébastien de Morsent: 10 au 24 mai 2019
- Croth: 27 mai au 4 juin 2019
- Gravigny: 4 au 14 juin 2019



PLUi HD



Evreux Portes de Normandie (EPN) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Actuel, l'organisation de territoire nécessite d'être repensée à une échelle intercommunale élaborée.

EPN lance l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour réfléchir au devenir de son développement dans l'objectif de construire un territoire cohérent et attractif qui réponde aux besoins des habitants et des usagers. Il intègre les volets Habitat et Déplacements afin d'obtenir une réflexion globale de l'aménagement du territoire sur les problématiques majeures.

Quelles sont les ambitions pour EPN afin d'élaborer un PLUi-HD ?

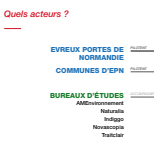
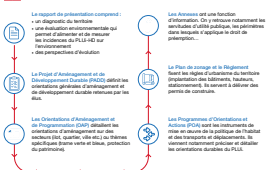
- Saisir l'opportunité de bâtir une vision commune du développement du territoire
- Adapter l'action publique locale aux évolutions des modes de vie des habitants et acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'EPN au sein du département de l'Eure et dans son environnement étroit
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire
- Considérer l'articulation urbaine du territoire
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement
- Protéger et valoriser l'environnement

QU'EST-CE QU'UN PLUi-HD ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire pour les dix prochaines années. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et de définir des règles de construction (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement etc.).

Ces orientations, le PLUi remplace le Plan Local d'Urbanisme de chaque commune. Il sera pour toutes les communes du territoire sauf en ce qui concerne les communes qui ne le composent.

Quels sont les documents composant un PLUi-HD ?



Quel est le calendrier du PLUi-HD ?



En savoir plus

• Vous informer : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Recevoir une consultation ou poser une question : communes@epn-1279.fr

• Télécharger nos documents : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Être tenu au courant de nos actions : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Toutes les mairies de l'Eure Nord-Est d'Evreux



DIAGNOSTIC

LES CHIFFRES CLÉS



L'ENVIRONNEMENT - UN TERRITOIRE PLEURIER

Constats

- Un territoire aux 3 paysages :
 - Paysage rural : champs, forêts et grandes cultures
 - Paysage urbain : centres et forêts de ville
 - Paysage littoral : côtes
- Des sources d'énergie renouvelables d'EPN : éolien (dans le nord du territoire), solaire, hydroélectricité, hydrogène, géothermie, etc.
- Le paysage rural de l'EPN constitue son identité : il participe largement au développement touristique et au cadre de vie des habitants.



HABITER, UN TERRITOIRE ENTRE URBAIN ET RURAL

Constats

- La population :
 - Des dynamiques socio-démographiques relativement faibles sur une grande partie du territoire mais en évolution contrastées
 - Taux d'attractivité annuel de la population d'EPN : -0,2%
 - Taux d'attractivité annuel de la population d'Evreux : -0,7%
- Les équipements :
 - Une diversité de offre d'équipements mais une concentration des équipements spécialisés (culturels, sportifs etc.) sur Evreux.
- Le tissu :
 - Une densité de bâti plus importante au nord, du fait de l'histoire d'Evreux
 - Des équipements communaux qui ont constitué des villes
 - 7,2% de logements vacants
 - Des équipements communaux qui ont constitué des villes
 - « Objets » - avec des hautes densités de ces équipements
 - Des densités élevées dans les centres mais qui peuvent être au lieu de densification de ces équipements
 - Un tissu patrimonial varié autour des centres-villes, sur de grandes parcelles.



En savoir plus

• Vous informer : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Recevoir une consultation ou poser une question : communes@epn-1279.fr

• Télécharger nos documents : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Être tenu au courant de nos actions : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Toutes les mairies de l'Eure Nord-Est d'Evreux



DIAGNOSTIC

SE DÉPLACER, UN SYSTÈME ÉQUILIBRÉ ET UNE FORTE CENTRALITÉ VERS EVREUX

Constats

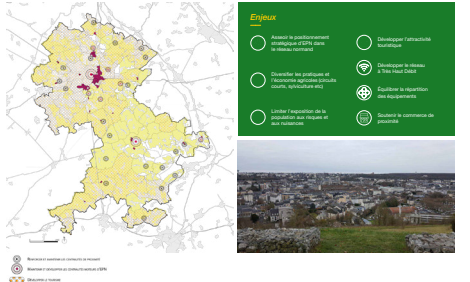
- **Le réseau :**
 - La diversité de modes, routes est efficace et procure un grand confort de déplacements routiers et en cours, notamment pour désenclaver Evreux.
- **Les transports en commun :**
 - Un maillage routier avec une importance de lignes convergeant vers Evreux (SNCM, Transdev, etc.)
 - Plusieurs systèmes de transports à la demande
 - Des axes : L'Eure et la Normandie-sur-Seine
- **Les pistes :**
 - Une forte centralité des flux vers Evreux
- **Les modes doux :**
 - 6% des déplacements se font à vélo
 - Une offre de services se développe pour les piétons et les cyclistes
 - De nombreuses voies à vélo
- **Le covoiturage :**
 - Acteur clé efficace de covoiturage sur EPN mais des initiatives locales



PRODUIRE, CONSOMMER ET TRAVAILLER SUR EPN : UN TERRITOIRE AU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Constats

- **L'emploi :**
 - 90 000 emplois en 2014 dont 75% sont localisés à Evreux
 - Une forte attractivité économique dans le domaine agricole (-158 emplois (2007 - 2014))
 - Une augmentation du nombre d'entreprises dans le domaine public (-1487 emplois (2007 - 2014))
 - Un tissu de change qui tourne principalement sur Evreux (15-24 ans) : 20% contre 10% à l'échelle départementale en 2012
 - Réponse au contexte de création d'entreprises depuis 2010 : +64 en 2017 contre -54 en 2015
- **L'agriculture :**
 - 22,5% de surfaces agricoles
 - La surface agricole du territoire est en baisse mais les espaces forestiers augmentent
 - L'EPN est spécialisé dans les grandes cultures destinées à l'exportation
 - La place de Saint-Amand-de-Vives concurrencie le régime de l'activité agricole
- **Le tourisme :**
 - 482 000 touristes sur le territoire en 2017
- **Les activités / services / commerces :**
 - 100 000 habitants de Zone d'Activités Commerciales
 - Evreux est l'un des 22 plus attractifs du pays - Acteur clé de ville-ville et de la Normandie-sur-Seine
 - Les communes rurales sont dépendantes des pôles urbains notamment des communes d'Evreux



En savoir plus

• Vous informer : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Recevoir une consultation ou poser une question : communes@epn-1279.fr

• Télécharger nos documents : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Être tenu au courant de nos actions : www.evreuxportesdaenormandie.fr

• Toutes les mairies de l'Eure Nord-Est d'Evreux

LE PLUI-HD
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Habitat & Déplacements

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vise à définir les grandes orientations stratégiques du territoire. L'ensemble de ces axes et orientations a été mis en débat au sein du conseil communautaire et de divers conseils municipaux.

AXE 1 Pour un environnement préservé de qualité

AXE 2 Assurer un développement urbain équilibré et responsable

AXE 3 Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace

AXE 4 Faire d'EPVI un territoire économique, dynamique et attractif

En savoir plus
www.plui-hd.com
www.plui-hd.com/developpement-durable
EPVI - Communauté de communes Évreux - Portes de Normandie

LE PLUI-HD
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Habitat & Déplacements

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

AXE 1 Pour un environnement préservé de qualité

AXE 2 Assurer un développement urbain équilibré et responsable

AXE 3 Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace

AXE 4 Faire d'EPVI un territoire économique, dynamique et attractif

LES PÔLES D'ÉVREUX
Le pôle central est placé au cœur de la zone de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Le pôle de la Vallée de la Seine est placé au cœur de la zone de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Le pôle de la Vallée de la Seine est placé au cœur de la zone de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2.

LES PÔLES PÉRIPHÉRIQUES
Les pôles périphériques sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Les pôles périphériques sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2.

LES PÔLES RURAUX STRUCTURANTS
Les pôles ruraux structurants sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Les pôles ruraux structurants sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2.

LES PÔLES PÉRIPHÉRIQUES / RURAUX ET PÔLES RURAUX STRUCTURANTS
Les pôles périphériques / ruraux et pôles ruraux structurants sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Les pôles périphériques / ruraux et pôles ruraux structurants sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2.

LES BOURGS RURAUX
Les bourgs ruraux sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2. Les bourgs ruraux sont situés dans les zones de développement économique, d'habitat, d'activités et de services de l'axe 2.

En savoir plus
www.plui-hd.com
www.plui-hd.com/developpement-durable
EPVI - Communauté de communes Évreux - Portes de Normandie



ANNONCES
33

ANNONCES LÉGALES
Enquêtes publiques
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ESTRE MARCHE NORMANDE

Après avis de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la communauté d'agglomération ESTRE MARCHE NORMANDE.

Le projet de modification du PLU sera exposé au public du mardi 10 au vendredi 13 juillet 2018 à la mairie de la commune de SAINTE-CROIX-VALENTIN.

Plus d'informations : 02 35 38 21 13 sur www.estremarche-normandie.fr.

RDV pour les renseignements : M. SERRIERE, Secrétaire Général, 16 rue de la République, 14700 SAINTE-CROIX-VALENTIN, France. Tél. : 02 35 38 21 13.

EMPLOI
LCD DEMOLITION
 recherche (47)
 • RESPONSABLE DÉPÔT
 • MÉCANICIEN PL-TP
 • HYDRAULICIEN
 • CHAUFFEUR PL
 • MAGASINIER
 Avec possibilité d'hébergement.
 Poste fixe - 01 46 51 91 79 ou par mail : depot@lcd-démolition.fr

VILOGIATUPE
 Location


BRETAGNE
 Breizh Parc de Paimpol - GUEROC
 Location vacances 2 à 5 personnes
 séjour : 02 96 56 51 74
 nuit : 02 96 57 53 56 60

VOYANCE
 Contact
EXCELLENT VOYANT MEDIUM MONSIEUR MADOY

Résultat après résultats.
 Retour rapide sous 4 jours. 100% visuel.
 Spéciale en tous domaines. Un regard un éclair.
 Retour détaillé de l'ère astrale. Forte et précise.
 Alignement d'une personne, implantation astrale, tirages, problèmes familiaux, rejets des virus, désastres, développement, gestion, réussite sociale, problèmes de relation, gestion, protection contre les maux, santé, chance au jeu, dans les projets, contact avec le passé, attraction de clientèle, retraite pour les conjoints et ex-convaincus.
 Déplacement possible. Travail par correspondance.
 Appel tous les jours de 9h à 19h.
Tel. 06 76 35 52 92

BONNES AFFAIRES
 Antiquité
URGENT LUTHIER
 VIOLONS
 CONTRABBASSES
 et SAXO ANCIENS
 Sans frais ni de frais de transport.
 Paiement complet - ESTIMATION GRATUITE
Tel. 06.09.46.03.85 - 06.76.66.59.09

SEJOUR PROMO EN BRETAGNE
 Proche St-Brieuc
 7 nuits 589€ en 12 personnes
 7 nuits 649€ en 12 personnes complètes
 Valable du 19 mai au 15 septembre 2018
Dece et tél : 02.96.42.10.36

VILLAGE VACANCES 4 étoiles
 Séjour chez ANNOUËT
 Loc. meublée homme 6 pers.
 250 m² sur 1500 m² terrain
 avec piscine à l'air libre
 Location depuis 1000€
Tel. 06 42 15 99 70

Mr BADROU
 grand voyant médium
 Spécialiste des problèmes d'amour
 et de mariage. Travail à distance par téléphone.
 Volonté de réussite. Travail sérieux.
 Résultat après résultats. Travail sérieux.
 Résultat après résultats. Travail sérieux.
07 52 29 08 68

RENCOUNTERS
 Rencontres libres
 Rencontres payantes
 Rencontres payantes
 Rencontres payantes
Tel. 02 96 56 51 74

B. Page internet

La page internet a été créée en début de procédure (janvier 2018) et est alimentée tout au long de celle-ci.

Objectifs :

- Présenter la démarche d'élaboration du PLUI (objectifs, calendrier, acteurs etc.) ;
- Informer les habitants de la tenue des événements liés à la concertation ;
- Renseigner un contact mail pour que les habitants puissent poser des questions ou donner un avis ;
- Mettre à disposition les présentations et les comptes-rendus des temps de concertation.

Mise en oeuvre : <http://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

C. Articles de presse

ANNONCES
33

La vie des sociétés
 718180001 - VS
PHARMACIE DE LA RABIE
 S.A.R.L. au capital de 200 000 euros
 R.C. 5439
 R.S.B. 5439 00010
 717 route de la Rairie
 71100 SAUGNY
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société PHARMACIE DE LA RABIE, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 21 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180002 - VS
SAS D'AMOUËT
 Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
 R.C. 5439
 R.S.B. 5439 00010
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société SAS D'AMOUËT, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180003 - VS
COSE SISA SOCIÉTÉ INTERPRO-FESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES
 Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
 R.C. 5439
 R.S.B. 5439 00010
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société COSE SISA, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180004 - VS
HAJUK
 SAS au capital de 100 000 euros
 R.C. 5439
 R.S.B. 5439 00010
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société HAJUK, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180005 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
 Les associés de la société PHARMACIE DE LA RABIE, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de constituer la société à compter du 21 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180006 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
 Les associés de la société SAS D'AMOUËT, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de constituer la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180007 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
 Les associés de la société COSE SISA, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de constituer la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180008 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
 Les associés de la société HAJUK, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de constituer la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.

AVIS administratifs
 718180009 - AA
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal EPN
AVIS
 Le présent avis de concertation est relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la communauté d'agglomération ESTRE MARCHE NORMANDE.
 Le PLUI sera exposé au public du mardi 10 au vendredi 13 juillet 2018 à la mairie de la commune de SAINTE-CROIX-VALENTIN.
 Plus d'informations : 02 35 38 21 13 sur www.estremarche-normandie.fr.
718180010 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société PHARMACIE DE LA RABIE, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 21 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180011 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société SAS D'AMOUËT, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180012 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société COSE SISA, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180013 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société HAJUK, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180014 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société PHARMACIE DE LA RABIE, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 21 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180015 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société SAS D'AMOUËT, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180016 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société COSE SISA, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.
718180017 - VS
AVIS DE DISSOLUTION
 Les associés de la société HAJUK, en application de l'article 1834 du Code de Commerce, ont décidé par unanimité de dissoudre la société à compter du 19 septembre 2018.
 Les droits de la société sont attribués au seul associé M. J. BOURGEOIS.



Evreux Magazine, janvier - février - mars 2019

ACTUALITES

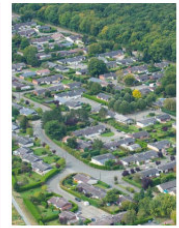


La ruche qui dit oui

Rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux, en réduisant les intermédiaires : c'est tout l'objectif de La Ruche qui dit oui. Le principe est simple : vous commandez en ligne sur www.laruchequiditoui.fr (avant le mardi soir minuit) les produits proposés par les producteurs locaux, vous réglez et vous récupérez votre colis lors des distributions assurées à Evreux ou Angerville-la-Campagne. Responsable sur le secteur, Patricia Pagé multiplie les rencontres avec les agriculteurs et artisans afin d'avoir des aliments variés et de saison. « Légumes, fromages, charcuterie, viandes, cidre, bières, fruits, miel sont notamment proposés ». Patricia Pagé lance un appel à tous ceux qui souhaiteraient l'aider à assurer une distribution hebdomadaire. Il est aussi possible de mettre en place une « mini-ruche », un service de livraison pour plusieurs personnes (entreprise, village...). Patricia s'est déjà associée à La Minut'Rit, conciergerie d'entreprise, pour les salariés de l'hôpital de la Musse, le nouvel hôpital de Navarre et l'entreprise IDD-Xpert.

Commande à effectuer sur le site www.laruchequiditoui.fr (consultez le planning de distribution)
Le retrait des produits s'effectue le jeudi de 17h30 à 19h à la Cave à vins Le Jef, 24 place du Grand Carrefour à Evreux, ou le jeudi de 17h30 à 19h à la salle des fêtes d'Angerville-la-Campagne.

Renseignements auprès de Véronique Pagé ☎ 06 15 43 52 43



Un territoire pour demain

Pour l'élaboration de son PLU-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements) des dix ans à venir, l'agglomération a réalisé un premier diagnostic avec les élus et les techniciens puis organisé dix réunions publiques. De quoi dresser une première feuille de route pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable qui sera débattu en conseil communautaire en avril 2019. Renseignements par mail à : planification@epn-agglo.fr et registres de concertation publique consultables dans les mairies. En parallèle, un SCoT (Schéma de cohérence territoriale) est réalisé sur les intercommunalités d'Evreux Portes de Normandie et la Communauté de communes du Pays de Conches. Une restitution des enjeux et des orientations est prévue en réunion publique le 15 janvier à Conches-en-Ouche (salle des mariages) à 19h, le 21 janvier (salle du Clos-Molot) à Saint-André-de-l'Èvre à 18h, le 6 février (HDV - Salle d'hommes) à Evreux à 18h. Informations : scot@epn-agglo.fr ou sur le site scot.cccp.evreuxportesdenormandie.fr

1200 ruches

Depuis sa création en 2010 au niveau national, l'entreprise sociale et solidaire a essaimé 1200 ruches en France.



Evreux Magazine, avril 2019



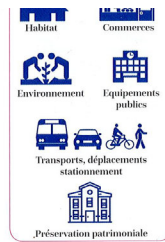
otre composteur !

Normandie renouvelle cette année son action en compostage domestique. Que vous habitiez en habitat collectif avec un jardin, il vous est possible de disposer d'un composteur en bois d'une capacité de 400 litres à un coût de 20€. Une acquisition qui vous permettra de recycler vos déchets collectés et traités, sachant qu'une tonne de déchets alimentaires par habitant peut par ailleurs être valorisée pour réaliser un compost de qualité pour le jardin et les plantations. De bonnes nouvelles pour le geste vert !

Information et Gestion des Déchets : ☎ 02 32 91 31 77

Notez-le... Relevé des compteurs d'eau

Dans le cadre de la facturation de l'eau, les services techniques d'Eaux de Normandie effectuent tout au long de l'année 2019 des relevés dans chaque foyer du territoire. Le planning des relevés est disponible sur evreuxportesdenormandie.fr et en version complémentaire, les usagers peuvent joindre le service au 0 969 327 080 ou se rendre à l'accueil d'Eaux de Normandie à Evreux, à l'hôtel de l'agglomération.



PLU-HD / SCoT

Dans le cadre de l'élaboration du PLU-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements) et du SCoT, différents documents (Diagnostic et Projet d'aménagement et de développement durables, lettres d'information PLU-HD, planning et panneaux de l'exposition itinérante PLU-HD dans les communes) sont en ligne

☎ evreuxportesdenormandie.fr et <http://scot.cccp.evreuxportesdenormandie.fr/>

Les prochaines réunions de concertation publique auront lieu en mai 2019. Un registre de concertation est à disposition dans chacune des 74 mairies. ☎ planification@epn-agglo.fr Pour le SCoT, un registre de concertation est à disposition à Evreux (EPN), Saint-André-de-l'Èvre (ex-stège CCPEV) et Conches-en-Ouche (Mairie). ☎ scot@epn-agglo.fr



→ **Agir de la mobilité sur la livraison d'EPN et de déchets au profit de déplacements pour tous, notamment, et "Urbanisme, 2. [et] :**

- Affiner l'offre de transports publics organisée de la mobilité ;
- Exploiter un système de mobilité, structurée, facilitant l'accès à la mobilité, en accordant prioritairement les efforts sur les espaces peu ou non desservis en transports en commun ;
- Développer l'offre de transports publics de façon permanente et régulière ;
- Favoriser le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives ;
- Développer les pratiques modales de déplacements ;
- Travailler sur les modes de transport de marchandises ;
- Développer une offre économique et industrielle complémentaire et innovante ;
- Dynamiser les conditions d'emploi et d'accueil ;
- Maintenir l'équilibre commercial existant ;
- Développer les solutions pour valoriser et faire connaître le territoire ;
- Conforter l'agriculture et assurer la conciliation avec une viticulture ;
- Agir sur les aménagements et les équipements pour maintenir l'équilibre territorial et l'attractivité locale ;

le calendrier des étapes à venir :



la lettre du PLUi-HD*

Rappel du diagnostic
Présentation du PADD**

* le Plan de l'Urbanisme et le Développement Durable ** Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Structure territoriale PLUi-HD

- Rôle urbain
- Villages périphériques / secondaires
- Pôles ruraux structurels
- Bois ruraux

Rappel sur ce que est le PLUi-HD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire pour les 10 prochaines années. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usages (habitat, déplacements, développement économique, environnement etc) et de définir des règles de construction (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, aspect extérieur, clôtures, etc.). Ce document d'urbanisme aura pour vocation de construire un territoire cohérent et attractif qui tienne compte des spécificités de chaque commune.

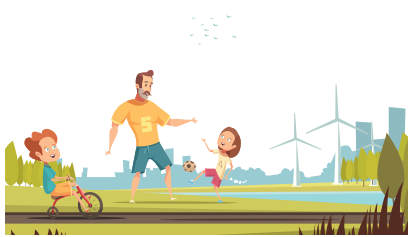
La Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PDU (Plan de Déplacements Urbains) et PLH (Programme Local de l'Habitat) pour les 10 ans à venir.

L'ensemble des élus s'est exprimé sur des thématiques telles que l'environnement, les paysages, les équipements, l'économie, l'habitat ou encore la mobilité.

Retour sur le diagnostic

C'est cette phase de diagnostic - mais aussi les premiers grands objectifs de l'élaboration du PADD - qui a été présentée et débattue lors des réunions publiques auprès de la population. Ainsi, dix rencontres se sont tenues du 20 juin au 5 juillet 2018. Le compte-rendu de ces réunions est en ligne sur le site internet d'EPN.

La phase diagnostic a permis de mettre en évidence les problématiques et opportunités du territoire. Par exemple, en termes de biodiversité et de paysages, le territoire est riche (vallées, espaces boisés) mais les corridors écologiques sont à préserver et renforcer. Le diagnostic socio-démographique se révèle plutôt favorable à l'échelle du territoire intercommunal, malgré une légère érosion du nombre d'habitants. Le territoire concentre un nombre important d'emplois, ce qui lui confère une polarisation qui dépasse ses limites administratives. Le positionnement du territoire est stratégique - pivot entre les régions Normandie, Centre - Val de Loire et Ile-de-France. Du point de vue de la mobilité, on peut noter une large prédominance de la voiture pour l'ensemble des déplacements. Il existe peu de continuités cyclables et par conséquent, peu de pratiques des modes doux (vélo, marche). Ces quelques éléments de diagnostic territorial représentent la base de travail quant à l'élaboration du document stratégique qu'est le PADD.



Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vise à définir les grandes orientations stratégiques du territoire. Le travail réalisé a été étayé et développé dans le cadre d'ateliers thématiques afin d'en définir les axes principaux (environnement, habitat, mobilité et économie). L'ensemble de ces axes et orientations a été mis en débat par le conseil communautaire le 3 avril 2019.

→ **Dans l'optique de préserver un environnement de qualité, plusieurs orientations ont été définies :**

- Valoriser un territoire majoritairement rural et agricole ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié ;
- Préserver et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ;
- Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire.

→ **Concernant l'habitat la priorité est d'assurer un développement équilibré et responsable. Pour cela, il est nécessaire de :**

- Mobiliser le patrimoine existant pour mieux répondre aux besoins en logements ;
- Diversifier l'offre d'habitat pour favoriser la mobilité résidentielle sur le territoire ;
- Favoriser le renouvellement socio-démographique du territoire et répondre à la diversité des besoins en logements ;
- Améliorer la mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble du territoire ;
- Mieux répondre aux besoins spécifiques de certains publics (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc) ;
- Favoriser et valoriser les projets innovants.

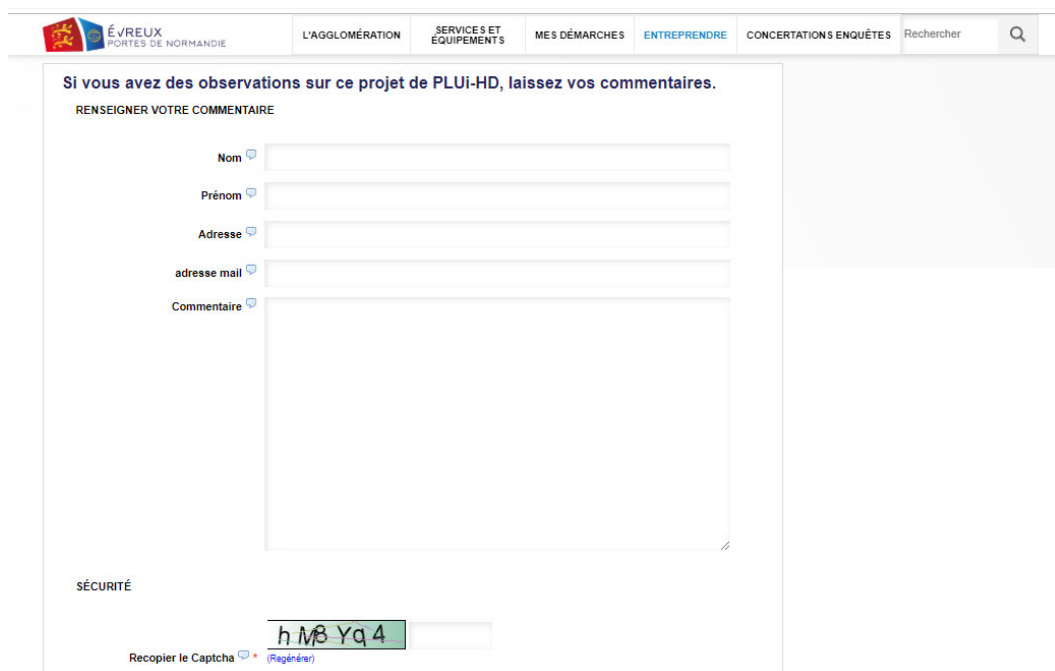
La lettre du PLUi-HD, mai 2019

D. Adresse numérique du PLUi-HD

Une boîte mail dédiée au PLUi a été créée pour que toutes les personnes portant un intérêt à la démarche puissent contacter l'équipe PLUi pour poser des questions ou pour envoyer des remarques sur le projet (habitants, acteurs locaux, Personnes Publiques Associées). Lorsque cela était possible, au regard de l'état d'avancement de l'élaboration des documents, des réponses en lien direct avec le PLUi ont pu être apportées. Lorsqu'il s'agissait d'une question qui n'entrait pas dans le champ d'action du PLUi, les messages ont été transférés à la direction d'EPN ou au service technique de la ville concerné.

- planification@epn-agglo.fr

Des contributions numériques pouvaient être soumises sur le site internet de l'EPN via un registre numérique (ci-dessous).



The screenshot shows a web interface for submitting comments on a PLUi-HD project. At the top, there is a navigation bar with the logo of 'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE' and several menu items: 'L'AGGLOMÉRATION', 'SERVICES ET EQUIPEMENTS', 'MES DÉMARCHES', 'ENTREPRENDRE', 'CONCERTATIONS ENQUÊTES', and a search bar labeled 'Rechercher'. Below the navigation bar, the main heading reads 'Si vous avez des observations sur ce projet de PLUi-HD, laissez vos commentaires.' followed by the instruction 'RENSEIGNER VOTRE COMMENTAIRE'. The form contains five input fields: 'Nom', 'Prénom', 'Adresse', 'adresse mail', and 'Commentaire'. Below these fields, there is a 'SÉCURITÉ' section with a captcha image showing the characters 'hMBYq4' and a text box for the user to retype them. A link '(Régénérer)' is provided next to the captcha.

On dénombre : 36 contributions numériques.

Les sujets abordés sont :

- Le zonage, avec des demandes concernant la constructibilité des terrains
- La difficulté d'accéder aux informations et aux différents documents composant le PLUi-HD
- La concertation et l'association des habitants dans la réflexion collective